

Avis de la Mutualité Française Ile-de-France sur le PRS2 Ile-de-France

La Mutualité Française Ile-de-France, acteur de santé et de solidarité, membre de la CRSA, représente 5,1 millions de personnes protégées par ses 205 mutuelles. Elle tient à apporter sa contribution au Projet Régional de Santé 2018-2022.

1. Notre impression globale à la lecture du PRS2

Nous tenons avant tout à saluer le travail conséquent réalisé par l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de ce second Projet Régional de Santé. Les projets de la Mutualité Française Ile-de-France se retrouvent pleinement dans les axes du PRS2, notamment sur les champs du repérage et du dépistage au sein desquels nous avons déjà effectué un travail important au travers de nos actions ces dernières années.

Par ailleurs, nous honorons le fait que de nombreuses actions d'intervention très positives soient énumérées dans les documents constitutifs du PRS2, et notamment en ce qui concerne le sujet de l'innovation qui est abordé de façon approfondie.

Nous relevons cependant que le PRS propose peu de modalités de réalisation concrètes, notamment sur les questions de financement et d'évaluation des actions. De plus, la continuité avec le PRS1 est peu visible, et un bilan introductif des résultats du précédent PRS aurait été apprécié.

En termes de contenu, certaines thématiques qui nous semblent importantes ne sont pas ou peu suffisamment développées, tel que l'impact des transports sur la santé ou encore la santé au travail. Aussi, si la priorité de réduction des inégalités sociales de santé est régulièrement mentionnée et accolée à des propositions d'actions, elle reste une orientation transversale au schéma régional, et aurait pu être présentée comme un axe de transformation ou un programme en tant que tel.

En termes de cohérence, la question de **l'articulation entre ce PRS2 et d'autres plans ou programmes existants** comme le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) ou le Plan santé au travail (PST3), se pose.

Enfin, il nous semble que si le PRS2 fait régulièrement référence aux structures d'exercice coordonné, il ne valorise pas suffisamment les structures que sont les **centres de santé**, qui proposent une offre différente et de qualité, avec une vision distincte de la médecine regroupée. Le fait que les professionnels des centres de santé exercent en secteur 1, en particulier à Paris, est un point à valoriser. De plus, au vu du grand nombre de spécialistes en secteur 2, tendance lourde sur la région, **les centres de santé répondent à un vrai problème d'accès aux soins**. Ils s'inscrivent également dans toute la politique de prévention dont les franciliens sont demandeurs, et sont en capacité de toucher un volume non négligeable de la population, dans une optique d'orientation ultérieure vers des spécialistes.

2. Ce que nous défendons

a) L'accès aux soins pour tous

Informer les usagers sur l'offre de premier recours

La population francilienne manque d'information sur l'offre existante et sur sa localisation. Malgré le réseau de transport et l'importante offre en médecine générale en secteur 1 sur Paris, de nombreux usagers rencontrent des difficultés d'accès aux soins. Par ailleurs, les délais d'attente peuvent être très longs pour certaines spécialités. La médecine de ville reste fragile et cette situation est, en partie, à l'origine d'une embolisation des urgences. Il est nécessaire de mener une première réflexion sur la structuration de l'offre, et de permettre aux franciliens d'accéder à la bonne information (via des campagnes de communication ou des acteurs comme les centres sociaux). La Mutualité Française lle-de-France peut s'inscrire sur cet axe en portant à connaissance du



grand public des informations et des dispositifs facilitant l'accès aux soins, notamment autour de l'offre diversifiée des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes.

Structurer une véritable politique d'accès aux soins pour les personnes handicapées et les publics démunis

Aujourd'hui, le mode de rémunération à l'acte ne permet pas une prise en charge satisfaisante des personnes handicapées, ni des populations précaires. L'accueil de ce type de public requiert des espaces pensés en termes de locaux, de temps spécifique, ainsi que de professionnels formés. Il est donc nécessaire d'accompagner les acteurs, dont font partie les centres de santé, à la prise en charge de ces publics : revalorisation de l'acte, modes de financement complémentaires. Il pourrait également être intéressant de réfléchir à la création de filières de prise en charge pour ces personnes, aux moyens de communication pour les accompagner socialement. La Mutualité Française Ile-de-France est très impliquée sur le sujet de la réduction des inégalités sociales de santé, et les centres de santé sont à cette fin d'excellents outils, mais ne sont pas organisés pour assurer la prise en charge des populations précaires. En parallèle, un **enjeu de visibilité des droits** émerge, avec la nécessité de proposer un guichet unique au regard du grand nombre de dispositifs existants (Pfidass, etc.).

Réactiver le travail autour de « Paris Santé » pour les parisiens

A travers le Label « Paris Santé » et sa charte, la Ville de Paris, les centres de santé et les structures d'exercice regroupé signataires se mobilisent pour mettre en place un réel maillage territorial de formes nouvelles de coopération et de gestion de l'offre de soins primaires. Le projet n'a pas abouti ; néanmoins, il y avait la volonté de promotion du premier recours au sens large, et d'assurer l'accès à une offre de qualité sans avance de frais. La Mutualité Française Ile-de-France pourrait proposer une expérimentation sur une filière permettant de valoriser les synergies entre l'hôpital, les structures mutualistes et la ville.

Prévoir des fonds pour le soutien des expérimentations sur le 1^{er} recours.

b) La prévention et promotion de la santé

Santé des enfants et des jeunes

Proposer une politique commune avec la médecine scolaire et l'éducation nationale

La prise en compte du public jeune doit être renforcée. Les infirmières, médecins scolaires et enseignants sont demandeurs de mise en place d'actions impactantes et vecteurs de leur diffusion. Un des moyens de travailler plus efficacement avec l'éducation nationale est la promotion d'actions de prévention et d'éducation à la santé au niveau de l'inspection académique et auprès d'autres acteurs de type fédérations et regroupements de professeurs. Dans ce sens, il incombe à l'ARS de faciliter l'accès aux rectorats et à ces autres acteurs pour favoriser l'accès aux écoles.

En outre, si le sujet des mineurs a été traité aux assises parisiennes de santé l'année dernière, un manque de coordination forte entre les acteurs subsiste.

Santé en milieu professionnel

Promouvoir la prévention en milieu professionnel

La croissance du nombre de travailleurs indépendants (phénomène d'ubérisation, etc.) est un sujet qui n'est pas traité spécifiquement dans le PRS2. Hors, ces travailleurs sont souvent écartés de la prévention, de même que les prestataires installés de façon permanente qui ne sont pas reçus par la médecine du travail. La conciliation du statut d'aidant avec l'activité professionnelle, en lien avec la santé au travail, entre également en compte dans les réflexions. La Mutualité Française Ile-de-France a vocation à se positionner sur le champ de la santé au travail, via ses mutuelles qui sont déjà des acteurs de la santé présents en entreprise, de façon à permettre un meilleur accès aux soins. C'est une action qui pourrait être développée dans le PRS2. Aussi, Promosanté, espace collaboratif destiné à l'accompagnement, pourrait être un outil utilisé à des fins informatives.



Santé environnementale

Inscrire la question des transports en commun et de leurs impacts sur la santé

Dans le champ de la santé environnementale et en lien avec la santé en milieu professionnel, la question des transports en commun dans le contexte du Grand Paris est un enjeu de santé publique mais aussi d'économies pour la société. Le sujet a été maintes fois abordé en CRSA et devrait avoir une place à part entière dans la politique de santé régionale. Sur le sujet de la santé environnementale, un effort particulier doit être réalisé pour protéger le plus jeune public car plus vulnérable.

Plusieurs remarques et questionnements émergent à la lecture du PRS2 :

- La prévention en tant que telle dans les soins est peu nommée. Pourtant, l'éducation en faveur de la réussite du virage ambulatoire et des soins de suite est importante. Aussi, les sujets de l'iatrogénie médicamenteuse et du bon usage des médicaments doivent y être inclus. Il conviendrait, pour assurer cette réussite, de renforcer les ressources requises telles que les équipes d'infirmières de coordination.
- La question de l'accompagnement des acteurs pour la structuration et le déploiement des programmes en prévention et promotion de la santé doit être posée. Notamment, certaines orientations de l'ARS sont attendues :
 - o Des **méthodes**, **outils**, **référentiels** sont-ils aujourd'hui promus sur le territoire ?
 - Qu'en est-il du **déploiement des Contrats Locaux de Santé sur tous les territoires ?** Ces outils permettent de donner du sens aux actions et témoignent de la mobilisation des acteurs sur un territoire. Une généralisation de ces dispositifs est-elle prévue ?
 - O Quel rôle pour Promosanté ?
 - Quels outils, dispositifs pour la **coordination des acteurs** afin de favoriser le travail ensemble et la structuration des actions sur le territoire ?
- Les modalités d'émergence des 10 écosystèmes censés « favoriser l'information de proximité, la participation, et l'approche globale de la santé » présentés dans le PRS2, sont à clarifier. Quels acteurs pourront être à l'origine de l'émergence de ces écosystèmes, participer à leur pilotage et leur coordination (collectivités territoriales, opérateurs,...) ? En outre, la Mutualité Française lle-de-France pourrait être à l'initiative de l'un des 10 écosystèmes, par exemple via un centre de santé.

c) L'innovation au service de la santé pour tous

La Mutualité Française lle-de-France est en capacité de mobiliser ses compétences ainsi que le mouvement mutualiste pour soutenir le développement de l'innovation au service de la santé :

- Agir en faveur de la concertation des habitants, base de toute démarche d'innovation: la Mutualité Française Ile-de-France peut renforcer son positionnement déjà bien ancré sur la mobilisation des populations et l'expérimentation via ses mutuelles (identification des populations concernées, recueil des besoins et des usages,...).
- Valoriser le développement de la recherche clinique, au-delà de la recherche hospitalo-universitaire (au lit du malade) en favorisant le partenariat et la coordination des différents acteurs sanitaires, médico-sociaux et associatifs (par exemple Gérond'if): la Mutualité Française lle de France souhaite se positionner en tant qu'acteur de ce développement, notamment au travers de sa capacité de mobilisation de son réseau de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

Plusieurs enjeux et propositions aux PRS2, soulevés par la Mutualité Française Ile-de-France, s'inscrivent toutefois comme prérequis à l'anticipation et à l'accompagnement du progrès médical :

Coordonner les acteurs du numérique: des acteurs nombreux et diversifiés sont impliqués sur le champ du numérique et fonctionnent le plus souvent en silo et de manière isolée. Un vrai pilotage doit être rapidement pensé (exemple du Lab santé, un cluster de mise en relation des start-up et institutionnels). La coordination de ces acteurs de l'e-santé ne peut s'envisager qu'au seul niveau régional, en ce sens, une plateforme nationale donnant la possibilité aux acteurs de communiquer et de se coordonner pourrait constituer un levier intéressant.



- Prévoir un accompagnement des acteurs de terrain face aux évolutions: les progrès médicaux comme les avancées technologiques interrogent et bouleversent parfois les organisations actuelles et les pratiques. Il est primordial d'assurer l'accompagnement des acteurs face aux changements afin de lever les réticences et de sécuriser les nouvelles organisations (formation, protection juridique à penser,...).
- Encourager la conception d'un UFR de santé de pointe sur la région : la région bénéficie d'un riche tissu de compétences qui doivent être croisées et valorisées (professionnels de santé médicaux et paramédicaux, étudiants des filières STAPS, psychologie, masters de santé publique, etc.).
- Proposer des modes de financement des expérimentations.
- Positionner les mutuelles sur toute la chaîne de valeur: si les mutuelles sont clairement identifiées dans le PRS2 comme actrices dans le déploiement des innovations, il est important de valoriser leur place en amont de la chaîne (recherche, expérimentation) jusqu'au déploiement et à l'évaluation des usages.
- Enfin, nous considérons qu'il est important de ne pas circonscrire l'innovation au numérique.

3. Conclusion

La Mutualité Française Ile-de-France sera partenaire du PRS2. La Mutualité Française Ile-de-France souhaite notamment être au cœur de la conception et de la diffusion des innovations, qu'elles soient d'ordre technologique, organisationnel ou méthodologique.

Dans cette optique, notre expérience, nos savoirs faire ainsi que la capacité de mobilisation du mouvement mutualiste dans son ensemble en tant que terrain d'expérimentation sont de réels atouts que nous souhaitons exploiter.